



Institut d'enseignement
des **Arts Techniques Sciences et Artisanats**
Rue de la Montagne, 43a
B – 5000 NAMUR
www.iata.be

Rentrée 2024-2025 INSCRIPTION EN PREMIERE ANNEE

Permanences d'inscription

Du lundi 29 janvier au vendredi 16 février inclus.

Chaque jour de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 (y compris le mardi 13 février).

Comment faut-il procéder ?

Les parents (ou le mandataire avec procuration) se présentent au secrétariat de l'IATA, rue de la Montagne 43 à 5000 Namur
L'ordre chronologique des dépôts des formulaires d'inscription n'a pas d'importance.
Il est toutefois **fortement recommandé** de prendre rendez-vous (081/25.60.60) afin d'éviter de trop longues attentes.

Documents à présenter :

- Le formulaire unique d'inscription, complété (FUI)
- La carte d'identité de l'élève

Calendrier des inscriptions 2024 : IATA

Les 24 janvier et 07 février à 14h00	Les parents rencontrent la direction de l'IATA lors d'une séance d'information sur l'école, son fonctionnement et le projet pédagogique.
Du 29 janvier au 16 février inclus	Enregistrement des inscriptions en 1 ^{ère} année commune (cf. horaire des permanences – rendez-vous souhaité). L'ordre chronologique des dépôts de formulaires d'inscription n'a pas d'importance.
Du 17 février au 21 avril inclus	Aucune demande d'inscription ne peut être enregistrée
A partir du 22 avril	Reprise des inscriptions, l'ordre chronologique reprend ses droits. Premier arrivé, premier servi ! Mais restera-t-il des places ?

Au plus tard le 5 juillet 2024	Dans tous les cas, l'inscription préalable d'un élève en première année doit toujours être confirmée, au plus tard le 5 juillet 2024, par la remise du Certificat d'Etudes de Base (CEB) et de l' attestation de suivi de langue moderne , obtenus à l'issue de l'enseignement primaire.
---------------------------------------	--

Comment compléter le formulaire unique d'inscription ?

A. Le volet général

Indiquer :

- ✓ **En cas de séparation**, le domicile du parent chez lequel l'enfant est domicilié. Attention, c'est ce domicile qui est pris en compte pour tous les critères de classement d'élèves pour l'élaboration des listes d'attente ;
- ✓ **En cas de déménagement(s) en cours de scolarité en primaire**, le domicile initial (lorsque des parents qui avaient initialement choisi la proximité pour l'école primaire ont décidé de ne pas changer l'enfant d'école lors de leur déménagement).
Ce domicile initial n'est pris en compte que pour le critère proximité domicile-école primaire servant à élaborer les listes d'attente.

- ✓ **Dans tous les cas : les données de l'IATA :**

FASE : 03010	Nom : I.A.T.A.
Adresse : rue de la Montagne, 43A	
Code postal : 5000	Localité : Namur

- ✓ La (les) priorité(s) par rapport à l'IATA (fratrie, enfant en situation précaire, enfant à besoins spécifiques, parent prestant)

B. Le volet confidentiel

Le volet confidentiel sera complété par les parents comme le volet général.

Attention !

- ✓ Ne pas oublier de reprendre les noms et n° FASE de l'IATA correspondant à la 1^{ère} préférence et où le formulaire a donc été déposé ;
- ✓ Ensuite, indiquer, classées dans l'ordre des préférences, un maximum de 9 autres implantations d'enseignement secondaire organisant un 1^{er} degré commun et leur n° FASE.